

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M^{me} Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2018-01-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2018-01-02 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2018-01-03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017, 16 h

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 16 h;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2018-01-04 **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017, 16 h 30**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 16 h 30;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2018-01-05 **Demande de dérogation mineure déposée par Éric Sénécal pour Frédéric Dupont**

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives n'a reçu aucune recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Trois-Rives, en rapport avec la demande de dérogation mineure qui visait à obtenir l'approbation qu'un terrain à construire ait 52,37 mètres de profondeur alors que le règlement de lotissement 2016-05, article 6.3, prescrit une profondeur moyenne de 60 mètres lorsque le terrain est situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu de ne pas statuer sur cette demande.

2018-01-06 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus en 2018**

Considérant que l'article 11 du règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux prévoit que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des élus doit être fixée par résolution annuellement, à la séance de janvier;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que cette indemnité soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre pour l'année 2018. Les frais de stationnement et de péage supportés par l' élu pourront également lui être remboursés.

2018-01-07 **Indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés en 2018**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que l'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile des employés municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions soit fixée à 0,48 \$ du kilomètre, pour l'année 2018. Les frais de stationnement et de péage supportés par l'employé pourront également lui être remboursés.

AVIS DE MOTION

Lise Roy Guillemette donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à la séance du 5 février 2018, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Trois-Rives. Elle présente également un projet de règlement en ce sens dont copie est remise aux membres du conseil.

Adoption du règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-03-02 concernant la modification des limites des zones 96 Vb et 95 F

2018-01-08 ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 123 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-02* Modification des limites des zones 96 Vb et 95 F.

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones modifiées.

Article 4. Extrait de matrice graphique

Les cartes annexées intitulées "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02" et "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié" font partie intégrante au présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 96 Vb et 95 F tel que montré dans la carte intitulé "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03-02 modifié".

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2018-01-09 **Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, de nommer Godfrey Plachta président du CCU de Trois-Rives, pour l'année 2018.

2018-01-10 **Adhésion 2018 à l'Association québécoise d'urbanisme**

Sur la proposition Ninon Fortier, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2018 de la municipalité comme membre de l'Association québécoise d'urbanisme, au montant de 141 \$, taxes en sus.

2018-01-11 **Adhésion 2018 à Québec Municipal**

Sur la proposition Judith St-Arneault, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, de renouveler l'adhésion 2018 de la municipalité comme membre de Québec Municipal Service Internet, au montant de 140 \$, taxes en sus.

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

2018-01-12 Considérant qu'à l'été 2017, l'installation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'un panneau lumineux clignotant indiquant la limite maximale permise et la vitesse réelle à laquelle les conducteurs roulaient sur le chemin Saint-Joseph a produit les effets escomptés soit : sécurité routière et respect de la population locale;

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives est d'avis qu'un tel panneau devrait être installé en permanence sur ce chemin qui est sous la juridiction de ce ministère;

Considérant que la municipalité est prête à défrayer le coût d'achat dudit panneau;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, quelles sont les règles à suivre pour obtenir la permission de placer le panneau en question sur le chemin Saint-Joseph.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Daniel Leclerc, chef aux Centres de services de la Mauricie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui donne suite à la requête du conseil municipal en rapport avec l'autorisation aux véhicules hors route de circuler sur un chemin public (chemin Saint-Joseph, du V'limeux jusqu'au village).

Il dit avoir le regret de nous informer qu'elle ne peut être autorisée puisque la sinuosité de la route ne permet pas l'atteinte des distances de visibilité prescrites au tome V des normes du ministère des Transports.

- De Fabrice Gagnon, directeur à la Direction de l'organisation et des pratiques policières, qui nous informe que le montant estimé de la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec est de 124 675 \$ pour l'année 2018.

Une aide financière sera toutefois accordée en 2018 aux municipalités afin de couvrir une partie de la hausse de cette facture et représente 5 835 \$ pour notre municipalité.

- D'Alain Beauséjour, directeur-préventionniste à la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice, qui dit avoir reçu quelques communications dans le mois de décembre sur la possibilité d'installer une borne sèche dans le secteur de Grande-Anse.

Il dit tenir à rassurer les citoyens de ce secteur en mentionnant que la Régie possède tous les équipements adéquats pour intervenir efficacement autant en hiver, où la rivière est recouverte de glace, que le restant de l'année.

Il précise également que le schéma de couverture de risques n'a pas prévu une telle installation dans ce secteur, et en énumère quelques raisons.

- De Mario Lachance, d'Appartenance Mauricie qui dit tenir à nous remercier de la collaboration pour la conception et la production de la 23^e édition annuelle de leur calendrier historique. Il soutient que la Mauricie est riche d'une histoire étonnante et qu'il convient de la mettre de l'avant.
- D'Hélène Bellemare, qui remercie le conseil municipal et les employés municipaux pour l'organisation de la fête soulignant ses 20 ans comme conseillère municipale. Elle félicite le maire, les anciens et les nouveaux élus pour leur élection et souhaite à tous de travailler encore de nombreuses années ensemble.

2018-01-13

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 20 219,69 \$ dont voici le détail :

Salaires administration	Sem. du 26 nov., du 3, 10, 17 et 24 déc.	5 583,69
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie mois décembre	900,00
V. Papineau	Remboursement trop payé taxes	245,00
Hydro-Québec	Éclairage public	302,33
Hydro-Québec	Éclairage public	183,47
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurances collectives	816,46
Ministre du Revenu	Retenues et cotisations prov. fin 2017	8 847,19
Receveur Général	Retenues et cotisations féd. fin 2017	3 101,16
Télébec Ltée	Service téléphonique	113,72
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
Xérox Canada Ltée	Photocopies de documents	69,72
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,95

2018-01-14

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2018-01-15

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 15 janvier 2018 totalisant 51 281,17 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1070,94
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	364,94
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation	364,94
Caroline Naud	Rémunération et allocation	364,94
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	364,94
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	364,94
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation	364,94
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures décembre	4 875,23
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie 1 mois, vidange boues de fosses septiques, entente inspecteur et déplacements 2 mois	8 543,27
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville, garage, patinoire et éclairage public	2 203,19
Fleuriste Marie-Paule	Fleurs hommage conseillère et adjointe	57,49
Petite caisse	Frais déplacement, carte cadeau et poste	191,15
Coopérative solidarité Mékinac	Ajout buffet et produits d'entretien	52,54
Régie incendie Vallée St-Maurice	Quote-part 1 ^{er} versement et service Premiers répondants et Sécurité civile	19 135,10
Corp. Transport adapté Mékinac	Contribution 2018	1 406,00
PG Solutions	Contrat soutien et entretien logiciels	4 535,77
Soc. Expl. Nord-Joli inc	Location terrain éco-centre et sable	3 588,60
Association des directeurs municipaux du Québec	Cotisation et assurances	865,39
Daniel Durocher inc	Réparation lumières de rue	331,18
Croix-Rouge Division Québec	Contribution 2018	160,00
PitneyWorks	Recharge compteur postal	1 741,93
Infotek Mékinac	Service soutien informatique	27,02
MicroGest informatique	Service soutien informatique	123,92
Hydro-Québec	Installation lumière de rue au 3805 route 155	165,56

Paielements pré-autorisés

Régime retraite des employés municipaux	Cotisation décembre	576,48
---	---------------------	--------

2018-01-16

Nomination d'un résidant sur le Comité consultatif d'urbanisme de Trois-Rives

Considérant que le règlement municipal de Trois-Rives adopté le 4 mars 1996, portant le numéro 3-96 et intitulé *Règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme*, stipule que ce dernier doit être composé de deux membres du conseil municipal et de cinq résidants de la municipalité non élus;

Considérant que Gérald Naud qui occupait le siège numéro 6 comme résidant de Trois-Rives a démissionné et qu'il y a lieu de le remplacer;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, de nommer Michel Boucher au siège numéro 6, pour terminer le mandat de monsieur Naud, lequel prendra fin en mars 2019.

2018-01-17 Achat d'un livre pour la bibliothèque

Considérant qu'Appartenance Mauricie offre à la municipalité le livre sur l'histoire de Shawinigan au coût de 35 \$;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'en autoriser l'achat pour la bibliothèque municipale.

2018-01-18 Formation par l'Association des directeurs municipaux du Québec

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la secrétaire-trésorière adjointe au cours intitulé « Les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier », qui sera dispensé 2 jours en février à Trois-Rivières, et de payer les frais inhérents à cette participation.

2018-01-19 Achat de tapis pour les patineurs

Il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'autoriser l'achat de tapis à être installés dans la bâtisse près de la patinoire, afin de minimiser l'usure des patins de ses utilisateurs.

2018-01-20 Projet d'extension du réseau de fibre optique par Cogeco

Considérant que Cogeco demande à la municipalité de Trois-Rives une participation de 27 000 \$ pour prolonger son réseau de fibre optique jusqu'à l'extrémité du chemin du Lac-Mékinac;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que les résidents concernés de ce secteur sont intéressés à devenir abonnés des services offerts avant de prendre une décision;

Considérant que le conseil municipal se dit prêt à contribuer pour 15 000 \$ dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé Caroline Naud et unanimement résolu, qu'un sondage soit fait auprès des personnes concernées pour connaître leur intérêt à s'abonner aux services de Cogeco;

Il est également résolu de leur demander s'ils sont prêts à participer au financement de la construction du réseau pour la différence de 12 000 \$.

2018-01-21 **Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Sur la proposition de Judith St-Arneault, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, de demander au ministère des Transports d'installer sur les chemins de Trois-Rives sous sa juridiction, des panneaux de signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire pour indiquer à l'avance, la présence possible d'un autobus scolaire immobilisé pour faire monter ou descendre des écoliers.

2018-01-22 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Godfrey Plachta et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.